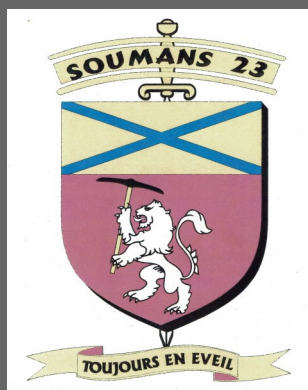


Année 2020, n° 1

Octobre



COMMUNE DE SOUMANS

Bulletin municipal

Nouvelle classe à Soumans



Dans ce numéro :

Edito du Maire	2
Trombinoscope	4
Commissions communales	6
Budget	8
Ecole	14
Associations	16

Edito du Maire

Chères soumanaises, chers soumanais,

Après de longues semaines de confinement, le nouveau conseil municipal a été installé le 26 mai et m'a élu maire de Soumans. Je remercie les électeurs et l'équipe municipale qui m'ont fait confiance. C'est avec beaucoup d'honneur et d'humilité que j'embrasse cette fonction que j'assumerai, entouré de l'équipe dont je connais les qualités, avec responsabilité et détermination.

J'ai une pensée amicale pour Fabrice qui pendant son mandat de maire a impulsé un vrai travail collectif qui a permis la réalisation de nombreux projets qui enrichissent notre commune. J'y associe tous les conseillers qui ont participé à cette mission enthousiasmante.

La crise sanitaire que nous vivons depuis mars révèle, voire confirme pour nombre d'entre nous, que l'esprit de solidarité est une valeur qu'il convient de conserver et développer, notamment en ces périodes difficiles. Afin d'illustrer mon propos, je rappellerai le formidable élan qui a conduit, en un temps record, des femmes et des hommes à confectionner, avec des tissus et des fils offerts par des soumanais, des masques de protection pour chaque habitant ; les élus s'étant chargés de la distribution. Cette belle initiative contrastait avec la gestion chaotique de l'Etat. Encore merci à ces acteurs de l'ombre.

N'oublions pas celles et ceux qui, dans des conditions sanitaires difficiles, ont assuré les missions de service public et de service au public : une mention particulière à nos infirmières du territoire, les éboueurs, les employés de commerce, les agents communaux qui ont, tout le temps du confinement, accompli leur travail avec tout le professionnalisme qu'on leur connaît.

Enfin, une bonne nouvelle est venue embellir la rentrée scolaire à Soumans : une classe qui regroupe les enfants de grande section de maternelle et ceux du cours préparatoire a été ouverte. Cette classe avait été fermée, trop rapidement, l'an dernier, sous prétexte d'effectifs insuffisants. Nous n'avons eu de cesse, avec les enseignants et les parents, de défendre devant la direction des services académiques que seul comptait l'intérêt des enfants et non les normes et la règle à calcul. L'école est le lieu de l'émancipation sociale et un investissement pour l'avenir, et nous lui donnons toute notre énergie. Aussi, nous demeurons vigilants et exigeons que cette installation soit pérennisée.

Quant aux projets, ils ne manquent pas pour conforter l'attractivité de notre commune. D'autant que depuis le début de l'année, ce sont quatre permis de construire qui ont été délivrés ; notre carte communale est un outil qui nous donne de la lisibilité pour les prochaines années. Ces indicateurs sont encourageants. Nous ne manquerons pas de solliciter les services de l'Etat et Creuse Confluence, notre communauté de communes, pour nous aider à obtenir les financements nécessaires. Nous vous informerons dans un prochain bulletin de nos différentes démarches.

A très vite et surtout **PRENEZ SOIN DE VOUS !**

Bien sincèrement.

Jean-Claude PARNIERE

Etat-civil

NAISSANCES

Le 4 avril de Ezra, Hélène, Annie BRASSEUR – 56, Montebras

Le 5 juillet de Olivia, Rose DUMET – 49, Montebras

Le 17 septembre de Anna, Aimée DURAND – Le Mourier

Nous adressons nos meilleurs vœux aux bébés et félicitations aux parents.

BAPTEME CIVIL

Le 18 juillet de Noah BRUN

DECES

Le 19 juillet de Viviane BRUNET-SCHMITZ épouse COURTIN à l'âge de 77 ans (Beulat)

Le 23 juillet de Yves GREUZAT à l'âge de 84 ans (Les Gouttes)

Le 19 juillet de Jacqueline KLAURENS épouse VERNAUDON à l'âge de 84 ans (Montebras)

Le 19 Août de Odette BERGER veuve MISSIOUX à l'âge de 87 ans (La Chassagne)

Le 15 Septembre de Pierre COLLINET à l'âge de 72 ans (Les Ouchettes)

Nos sincères condoléances aux familles.

Yves GREUZAT

Né à Soumans le 17 mai 1936, il s'est marié le 27 avril 1959 avec Raymonde COLLET, ils ont eu un fils, Jean-Yves.

Il exerça l'essentiel de son activité professionnelle en région parisienne en tant que boucher puis commercial à la SOCOPA ; il revient à Soumans en 1980.

Elu conseiller municipal, en mars 1989, sur la liste du maire, Albert GRANDJEAN, il est réélu en 1995 au côté de Daniel METAYER et devient son 1^{er} adjoint, il le restera jusqu'en mars 2008, ayant décidé de mettre fin à sa fonction électorale.

Son engagement était total : il a beaucoup œuvré pour la commune, toujours enthousiaste, disponible, à l'écoute de ses concitoyens.

Parallèlement, passionné de football, dès 1985 il s'investit pleinement dans l'Association Sportive Soumanaise: ce fut un dirigeant actif, reconnu et respecté au-delà de la commune.



Jean Claude PARNIERE
Maire



Noël PARIS
1^{er} adjoint



Pascal BIESSE
2^e adjoint



Anne Marie MOUSSON
3^e adjointe



Sandrine TILLEUL
4^e adjointe

Trombinoscope



Morgan BADIN DE
MONTJOYE



Ludovic BUTET



Yves CHERON



Laurine FORGE



Jérémy LAFOND



Florian LASKOWSKI



Françoise MARQUES



Eliane MOUTAT
FAUDEMÉR



Jocelyne PICHON



Christian WOUTERS

Commissions communales

VOIRIE – BATIMENTS

PARNIERE Jean-Claude – PARIS Noël – BIESSE Pascal – MOUSSON Anne-Marie – TILLEUL Sandrine – LASKOWSKI Florian – BADIN DE MONTJOYE Morgan – LAFOND Jérémy – BUTET Ludovic

FINANCES

PARNIERE Jean-Claude – PARIS Noël – BIESSE Pascal – MOUSSON Anne-Marie – TILLEUL Sandrine – WOUTERS Christian – MARQUES Françoise

BULLETIN MUNICIPAL – COMMUNICATION – SITE INTERNET/FACEBOOK

PARNIERE Jean-Claude – MOUTAT-FAUDEMÉR Eliane – FORGE Laurine – LASKOWSKI Florian – LAFOND Jérémy – MARQUES Françoise – PICHON Jocelyne

DELEGUE DEFENSE (auprès de la Préfecture)

CHERON Yves

DELEGUE SECURITE ROUTIERE (auprès de la Préfecture)

MOUTAT-FAUDEMÉR Eliane

LISTE ELECTORALE

Titulaire : MOUSSON Anne-Marie

Suppléant : LASKOWSKI Florian

Délégués titulaires et suppléants au sein des structures intercommunales (lexique des structures)

CLECT : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

SIAG : Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion

SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple

SIAP : Syndicat Intercommunal en Alimentation d'Eau Potable

SDEC : Syndicat Départemental des Energies de la Creuse

EVOLIS 23 : Syndicat mixte d'aménagement durable

SDIC : Syndicat Départemental Informatique Creuse

CNAS : Centre National d'Action Sociale

Délégués titulaires et suppléants au sein des structures intercommunales (suite)

Structures intercommunales	Délégués titulaires	Délégués suppléants
COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE CONFLUENCE	PARNIERE Jean-Claude	PARIS Noël
CLECT	PARNIERE Jean-Claude	PARIS Noël
COMMISSION ECOLES	PARNIERE Jean-Claude	TILLEUL Sandrine
COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	PARNIERE Jean-Claude WOUTERS Christian	
COMMISSION FINANCES	PARIS Noël	
COMMISSION COMMUNICATION, CULTURE ET SPORT	PARNIERE Jean-Claude	
COMMISSION PREVENTION GESTION DECHETS MENAGERS	MOUSSON Anne-Marie	
SIAG Bord St Georges, Lavaufranche, Soumans	PARNIERE Jean-Claude TILLEUL Sandrine BADIN DE MONTJOYE Morgan	MOUSSON Anne-Marie MARQUES Françoise FORGE Laurine
SIVOM BOUSSAC-CHATELUS	PARNIERE Jean-Claude MOUSSON Anne-Marie	BUTET Ludovic WOUTERS Christian
SIAEP	BIESSE Pascal WOUTERS Christian	PARIS Noël MOUSSON Anne-Marie
SDEC	WOUTERS Christian MARQUES Françoise	MOUTAT-FAUDEMERE Eliane CHERON Yves
EVOLIS 23	WOUTERS Christian	BIESSE Pascal
SDIC 23	PARNIERE Jean-Claude	MOUSSON Anne-Marie
CNAS	PICHON Jocelyne	

Budget

Compte administratif principal 2019

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	416 180.99 €	244 219.57 €
RECETTES	476 694.71 €	124 393.11 €
Résultat de l'exercice		
EXCEDENT	60 513.72 €	
DEFICIT		119 826.46 €

Le compte administratif d'une collectivité est le document présenté par le maire au conseil municipal pour approbation. Il reprend toutes les recettes et dépenses sur chaque section (fonctionnement et investissement) de l'année écoulée. Il permet ainsi de rendre compte de la gestion aux élus et aux habitants de la commune.

A la section investissement, il est constaté un déficit de 111 826,46 €. L'origine de ce déficit se trouve dans les subventions relatives aux travaux d'aménagement du parking et du city-stade qui n'ont pas été versées, par les services de l'Etat, en fin d'année. La situation a été régularisée depuis.

Budget primitif 2020

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
S'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de	S'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de
511 734.48 €	282 454.53 €

Les principales dépenses prévues au budget primitif

Fonctionnement

- redevance eau	3 000 €
- électricité	21 500 €
- combustible – carburant	14 500 €
- fourniture de petit équipement dont panneaux de signalisation	16 000 €
- fournitures diverses	2 100 €
- fournitures de voirie (tout-venant)	14 000 €
- entretien de terrain	5 000 €
- entretien de voiries dont réfection des routes	80 000 €
- entretien de bâtiments	12 600 €
- entretien du matériel	8 000 €

- maintenance (vérifications électrique, chaudières, photocopieur...)	4 500 €
- locations mobilières	4 000 €
- primes d'assurance	8 600 €
- frais d'actes et de contentieux	1 000 €
- frais d'affranchissement, téléphone, internet	3 300 €
- fêtes et cérémonies (dont pose et dépose guirlandes)	8 700 €
- taxes foncières	6 200 €
- charges de personnel et élus	170 470 €
- intérêts des emprunts	3 085 €
- subventions aux associations	4 350 €
- admission en non-valeur (1)	6 290 €
- contingent incendie	21 700 €
- participations aux organismes	50 357 €
(dont participation au SIAG pour 50 037 €)	

Cette somme est calculée en fonction du nombre d'enfants domiciliés sur la commune et le nombre d'habitants.

(1) admission en non-valeur : il s'agit de créances pour lesquelles le recouvrement n'a pas pu être obtenu notamment, et en grande partie, à l'encontre de Mr SCHMITT, boulanger, la commune a eu obligation d'annuler tous les titres de recettes émis et non payés relatifs aux loyers et des remboursements de gaz qui n'ont jamais pu être recouverts par la commune.

Subventions et participations attribuées aux associations pour l'année 2020

Comité des fêtes	500 €
Club des Aînés	200 €
ACCA	400 €
Anciens combattants	150 €
SOUMAGYM	250 €
Les CHOVELUS	200 €
Country Dream	300 €
Association Sportive Soumanaise	500 €
Association Les 3 Z'Ecoles SBL	500 €
Association Oscillo-Scène	500 €
Association « Les Kiens »	500 €
Téléthon	100 €
Les restos du Cœur	100 €
FNATH Section Boussac	50 €
Les PEP 23	50 €
Lire en Creuse	50 €

Budget (suite)

Les principales recettes prévues au budget primitif

Fonctionnement

- Contributions directes	176 165 €
- Taxes additionnelles	4 500 €
- DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)	76 733 €
- Dotation de Solidarité, élus, péréquation	36 866 €
- Remboursements divers	8 875 €
- Revenus des immeubles	49 600 €
- Remboursements sur salaires	6 000 €

(mise à disposition du personnel pour la piscine)

Impôts locaux

Les taux des taxes concernant le foncier bâti et le foncier non bâti n'ont pas été augmentés cette année.

La taxe d'habitation étant supprimée, pour près de 80% des contribuables, le Conseil Municipal n'a plus à voter de taux à partir de cette année. En effet, un nouveau dégrèvement de la taxe d'habitation des résidences principales a été institué à compter des impositions établies au titre de 2018 (article 1414 C du Code Général des Impôts). Il s'ajoute aux exonérations et dégrèvements existants.

Les résidences secondaires n'entrent pas dans le champ de la réforme, de même que la contribution à l'audiovisuel public n'est pas incluse dans le dispositif.

Le tableau suivant permet de comparer les taux appliqués par la commune et ceux appliqués par le département et l'Etat.

	Soumans	Départemental	National
Foncier bâti	9.95 %	18.42 %	53.98 %
Foncier non bâti	46.41 %	58.81 %	147.03 %

Les principaux investissements prévus pour 2020

Dépenses

Achat de logiciels et matériel informatique	3 300 €
Achat broyeur et autre matériel	9 000 €
Travaux sur bâtiments	4 000 €
Fourniture et pose columbarium	3 300 €
Travaux de réseaux (eau, électrique)	5 000 €
Structure city-stade	34 850 €
Fin de travaux parking	3 100 €
Achat jeux extérieurs	8 300 €
Remboursement du capital des emprunts	26 915 €

Recettes

Virement de la section de fonctionnement	34 065 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	138 901 €
Fond de compensation TVA	25 910 €
Subvention DETR sur divers travaux	62 458 €
Subvention CNDS City-stade	12 000 €
Fonds de concours Communauté de Communes pour city-stade	8 440 €

Travaux réalisés et décisions prises

Réfection du trottoir devant le restaurant

L'entreprise Ponzo de Boussac a procédé au décaissement sur 15 cm de profondeur et rechargement en enrobés à chaud du trottoir devant le restaurant qui s'affaissait ; le montant des travaux s'élève à 2 100 € HT.

Achat de jeux d'extérieur pour l'arboretum

Afin d'assurer une continuité de l'offre sportive avec le city-stade, des jeux d'extérieur (tourniquet, jeu à ressort, pyramide, bascule, tour) ont été achetés auprès de l'entreprise JPP Direct de Chatuzange Le Goubet (26) pour un montant de 6 817.35 € HT.

Le Conseil Départemental de la Creuse a attribué une subvention de 10 % soit 681.73 €.

Adhésion au centre d'instruction mutualisé

Suite à la validation de la carte communale permettant de mettre à disposition des parcelles pour la construction de nouvelles maisons d'habitation, la commune a dû adhérer au centre d'instruction mutualisé placé au sein du Conseil Départemental assurant la délivrance des demandes d'urbanisme.

Précédemment, ces demandes étaient délivrées gratuitement par la DDT (Direction Départementale des Territoires).

Cette adhésion représente un coût qui se décompose de la façon suivante :

- une cotisation annuelle calculée sur la base de 1 €/habitant que la commune fasse ou non appel au service pour l'instruction ;

- contribution à l'acte suivant les actes délivrés :

Certificat d'urbanisme : 55 €

Déclaration préalable : 170 €

Permis d'aménager : 350 €

Permis de construire : 270 €

Loyers commerciaux

Dans le contexte de la crise sanitaire, l'ancienne municipalité, après en avoir informé les nouveaux élus, a décidé d'annuler les loyers d'avril et de mai pour les quatre commerces (boulangerie : 300 € TTC, restaurant : 400 € TTC, supérette : 200 €, salon de coiffure : 200 €) soit un total de 2 200 € pour les 2 mois.

Modification carrefour Beulat + rue du champ de foire

- carrefour à Beulat : afin de supprimer les priorités à droite dans le carrefour dangereux dans le village de Beulat, des panneaux STOP seront posés ;

- rue du Champ de Foire : elle sera mise en sens unique.

Propreté de l'espace public : AVIS AUX PROPRIETAIRES DE CHIENS

Tout propriétaire de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections de leur animal sur toute ou partie du domaine public communal.

Ramasser, c'est, entre autres, respecter les employés municipaux qui entretiennent les espaces verts et trottoirs de votre commune.

■ SOUMANS

Une mobilisation citoyenne réconfortante



FABRICATION. Les petites mains soumanaises sont au travail pour confectionner des masques.

Alors que depuis des semaines on assiste aux tergiversations des pouvoirs publics concernant la distribution de masques de protection, la solidarité s'organise à Soumans derrière les machines à coudre.

A l'initiative de quelques personnes et avec le soutien matériel de la municipalité, une dizaine de femmes et d'hommes œuvrent depuis une semaine pour fabriquer des masques en tissu, qui seront remis à la population d'ici quelques jours. Du tissu, du fil et

des élastiques ont été offerts par de généreux donateurs, le complément nécessaire a été acheté par la municipalité.

Un formidable élan de solidarité

Evidemment, il ne s'agit en aucun cas de remplacer les gestes barrières, ni les masques chirurgicaux ou à fortiori ceux de type FFP2 (à haut niveau de filtration) mais ces masques servent à éviter les contacts mains-bouches et les projections.

Les bénévoles travaillent avec leur matériel et il est

à souligner que la société Elna a mis à disposition une machine à coudre afin de soutenir l'initiative de production de masques de protection pour les bénévoles de la commune de Soumans.

En ces moments difficiles il est particulièrement réconfortant que des citoyens s'investissent au service des autres ; ainsi ils prennent toute leur place dans ce formidable élan de solidarité et espèrent que leur action sera partagée et conduira d'autres à les rejoindre. ■

Article paru en mai dans le journal « La Montagne Creuse ».

Une dizaine de personnes, femmes et hommes, ont confectionné des masques pour l'ensemble des habitants de la commune grâce aux dons de tissus, fil et élastiques.

La municipalité remercie chaleureusement toutes les personnes qui se sont impliquées dans cet élan de générosité.

Remise de médaille



Lors de la cérémonie des vœux en janvier, Patrice COUTURIER s'est vu remettre, par Robert ROMAIN, la médaille de chevalier dans l'Ordre du Mérite agricole, sous le regard du maire de Soumans, Fabrice COLLI-NET, et du maire de Nouhant, Nicolas SIMONNET.

Patrice travaille depuis 1988 sur l'exploitation agricole de Robert ROMAIN située sur la commune de Nouhant (aujourd'hui reprise par sa fille Maryline GLOMEAU et son mari Frédéric), ce dernier ne manque pas de souligner qu'une confiance réciproque s'est installée entre eux.

Installation Camion-mobile

Patrice REVAULT vous propose divers burgers fait maison avec pain artisanal tous les vendredis à partir de 17 heures devant la salle des fêtes de Soumans. Venez nombreux lui rendre visite.

TRUCK DE OUFF
ARTISAN ARTISANAL

**BURGER FAIT MAISON
PAIN ARTISANAL**

06 50 71 95 24

BURGER

LE PREMIER DE LA CLASSE - 7€
steack, cheddar, tomates, compotée d'oignons rouges

L'Auvergnat - 8€
steack, champignons, tomates, compotée d'oignons rouges, bleu d'auvergne

LE THAI - 8€
croustillant de poulet, compotée d'oignons rouges, fromage, sauce thai

LE NORVEGIEN - 9€
saumon, chèvre, compotée d'oignons rouges, tomates

LE LANDAIS - 9€
magrot de canard, tomates, compotée d'oignons rouges, salade

LE RACLETTE - 9€
steack, salade, tomates, compotée d'oignons rouges, croustillant de pomme de terre, fromage à raclette

LE VEGGIE - 7€
toto, aubergines, tomates, compotée d'oignons rouges

SAUCES : burger, poivre, moutarde, BBQ

LE PETIT PLUS

FRITES FRAICHES - 2€ petite, 2,5€ grande

CROUSTILLANT DE POULET - 5,5€

CROUSTILLANT DE POULET + FRITES - 7€

**LUNDI ET MERCREDI MIDI
PARKING CARREFOUR BOUSSAC**
Truck de oufff se déplace aussi pour vos soirées, fêtes...

A l'école de Soumans

Ce fut une rentrée scolaire pour le moins épique que nous avons vécu cette année à l'école de Soumans. Et cela ne tenait pas au simple fait que nous devions composer avec les contraintes sanitaires dues à l'épidémie de coronavirus mais plutôt à une gestion administrative pour le moins chaotique.

Comme vous le savez, les écoles avaient été fermées le 13 mars au soir. Nous étions revenus dès la mi-mai avec un nombre fort restreint d'élèves (entre 2 et 5 élèves présents pour une capacité d'accueil de 8) et après le 22 juin, 17 élèves sur les 24 inscrits étaient revenus.

Malgré ces aléas, il fallait bien préparer la rentrée suivante et les enseignantes se sont vite aperçues qu'au vu des nombreuses arrivées pendant cette année écoulée et avec les inscriptions prévues ; elles allaient devoir composer avec un nombre élevé d'élèves par classe et une multiplicité de niveaux. En effet, 27 élèves pour les 4 niveaux de maternelle devaient fréquenter l'école de Soumans, 27 élèves pour l'école de Bord-Saint-Georges avec des CP, CE1 et CE2.

Les enseignantes ont donc alerté, dès début juin, l'Inspection Académique puis les parents d'élèves, les municipalités et la communauté Creuse Confluence puisque cette dernière exerce la compétence « Ecole » depuis septembre 2019.

Il semblait évident pour tous que cette multiplicité de niveaux et d'élèves allaient impacter inévitablement la qualité de nos enseignements, surtout après cette année très spéciale.

Décision a donc été prise de demander auprès du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale la réouverture de la seconde classe perdue en 2019 à l'école de Soumans.

L'ouverture et la dotation du poste d'enseignant n'ayant pu se faire à la sortie de juillet, nous avons donc dû expliquer aux élèves de CP qu'ils devraient se rendre à l'école de Bord Saint Georges pour revenir peut-être quelques jours plus tard à Soumans si la classe était créée.

La rentrée du 1^{er} septembre s'est donc déroulée avec nos 3 classes du RPI. Un comptage des élèves a été réalisé dans la journée afin de constater que les élèves que nous avons annoncés étaient bien présents. Et ils étaient bien là !

Finalement, nous avons appris dans la journée du mercredi 2 septembre, qu'à partir du lendemain, nous devrions avoir une école à 2 classes. Il a donc fallu dire aux élèves de CP que dès le jeudi ils reviendraient à l'école de Soumans, dans une nouvelle classe.

Une nouvelle maîtresse, Karine BOURDEAU, a donc été nommée et est arrivée le jeudi 3 septembre.

Les élèves de Grandes Sections ont donc changé de classe. Les élèves de TPS/PS/MS ont changé de maîtresse. La maîtresse de Bord Saint Georges a perdu les CP qu'elle avait rencontrés le mardi.

Angélique Dabiton a changé d'élèves et de classe.

Nous pouvons donc dire qu'à l'école de Soumans la vraie rentrée s'est déroulée le 3 septembre !

Nous fonctionnons dorénavant avec une classe de Toute Petite Section /Petite Section et Moyenne Section qui a actuellement 15 élèves, 3 élèves viendront gonfler les effectifs en janvier. Cette classe est encadrée par Karine Bourdeau.

Angélique Dabiton prend en charge la classe de Grande Section / CP avec un effectif actuel de 15 élèves. Une élève est attendue en cours d'année.

Maintenant que nous sommes un peu plus sereines, nous allons pouvoir construire nos projets pour l'année.

Nous avons déjà prévu d'aller voir un spectacle sur les émotions, pour la maternelle et sur le corps humain pour les GS/CP, début octobre. Nous participerons dans nos classes à la semaine du goût.

Nous sommes inscrites à l'action Ecole et Cinéma qui nous permet de visionner un film par trimestre.

Cette ouverture n'est pour l'instant qu'une ouverture provisoire mais nous avons bon espoir que ce poste devienne pérenne.

Si vous êtes nouvellement arrivés sur la commune, si vous avez des enfants susceptibles de fréquenter l'école merci de vous signaler rapidement auprès de la mairie ou de l'école.

Il faudra encore nous battre, pour faire perdurer cette 2^{ème} classe.

La directrice de l'école



La résidence colocation senior HUMANOIA est prête à accueillir ses premiers colocataires, située en plein bourg de Soumans lotissement de l'Arboretum.

Ce nouveau concept de domicile pour personnes âgées permet de rompre l'isolement et la solitude en conservant son autonomie, son intimité et de préserver l'ensemble de ses facultés physiques et mentales.

La résidence pourra accueillir 11 colocataires : 8 personnes au rez-de-chaussée et 3 à l'étage.

Les familles ou amis des colocataires pourront loger temporairement sur place dans un appartement mise à leur disposition au sein de la résidence.

Les colocataires bénéficieront chacun d'une chambre particulière entièrement meublée ainsi que de leur propre salle de bain adaptée.

Les résidents bénéficieront de repas pris en commun et préparés chaque jour sur place à partir de produits frais.

Chaque matin ils pourront prendre en complète autonomie leur petit déjeuner dans la salle prévue à cet effet puis utiliser selon leurs souhaits les parties communes en l'occurrence le salon, les extérieurs tout au long de la journée.

Idéalement situé en face de l'école primaire de Soumans et à proximité du parc, les résidents bénéficieront aussi du développement d'activités afin de maintenir et préserver leurs conditions physiques.

L'inauguration des lieux aura lieu très prochainement afin d'accueillir les premiers colocataires.

Pour la constitution des dossiers de demande :



Associations

Et c'est reparti pour la troisième saison du CECS Les Kiens

L'année 2019-2020 a bien-sûr été touchée par la crise sanitaire du Covid19. Mais il y a eu un avant, et il y aura un après Covid.

Nous avons en effet enregistré la saison dernière 13 adhérents pour 17 chiens en éducation de base, 8 adhérents pour 10 chiens licenciés en obéissance (compétition), 5 adhérents pour 5 chiens licenciés en ring (mordant sportif de compétition), 2 Hommes Assistant (pour la discipline ring) et 6 adhérents sans chiens soit un total de 34 adhérents, tout à fait honorable pour un club de deux ans d'existence.

Un binôme (conducteur-chien) a participé le 16 Novembre 2019 à un concours dans 2 disciplines, le même jour en Corrèze. Hizmo du Faubourg des Hirondelles, boxer mâle de 7 ans, a en effet obtenu les pointages de 230/320 avec un qualificatif « très bon » en obéissance, et 154.90/200 avec un qualificatif « très bon » en ring.

En janvier, le Club des Kiens a organisé la galette des rois pour ses membres. Ce fût l'occasion de réunir les participants du cours du samedi avec les licenciés du dimanche. Après-midi très conviviale.

Le mois de Février fût marqué par la 1^{ère} assemblée générale du club, à laquelle participaient Mr Le Maire Fabrice Collinet, Mr Alain Dohey, président de l'association canine territoriale (A.C.T) et les membres du bureau du club.



Puis ce fût la grande surprise générale en mars, avec le confinement. Les concours et les cours étaient suspendus jusqu'à nouvel ordre.

En mai, les cours ont repris timidement, dû aux contraintes sanitaires.

La saison s'est donc terminée fin juin de la même manière.

Deux binômes ont cependant concouru en juillet à St Mesmin (Dordogne) en Ring 3, et en août à La Souterraine (passage du brevet de chien de défense).

Des concours sont en prévision tant en ring qu'en obéissance à Brive-La-Gaillarde (19) en Septembre, à Chapetlat (87) en octobre, et à Vichy (03) en Novembre.

Voilà donc de quoi s'amuser et se faire plaisir avec son animal préféré.

Notre prochain concours à Soumans aura lieu les 10 et 11 Octobre prochain. Ce sera un concours de ring (assouplissement, obéissance et mordant sportif). Venez nombreux découvrir cette discipline.

La saison 2020/2021 s'annonce prometteuse aux niveaux des inscriptions, due également au fait que le club a investi dans du matériel de sport pour les entraînements et les concours.

Les cours aux C.E.C.S « Les Kiens » reprennent à partir du Samedi 05 Septembre 2020 à 15h00 jusqu'à 17h00. Les entraînements en vue des compétitions ont lieu les dimanches matin à partir de 09h00.

En attendant de vous voir nombreux !

Amitiés Cynophiles

COURS DE MUSIQUES ACTUELLES

Saxophone
Batterie
Guitare
Piano
Basse
Chant



mais aussi
musique assistée par ordinateur
avec montage vidéo....

Je vous propose de venir découvrir la musique à Soumans dans le local situé à La Chassagne. Si vous êtes débutants, vous pouvez essayer plusieurs instruments avant de faire un choix sur votre préférence.

En raison de la crise sanitaire il ne sera donné que des cours particuliers. Toutefois des week-ends « jouer en groupe » pourront être organisés à la salle des fêtes de Soumans occasionnellement. Les membres d'une même famille (frère et soeur par exemple) peuvent venir sur le même créneau horraire.

Le premier cours est gratuit. Le tarif est de 20€ de l'heure sans engagement à l'année. Il vous est possible d'organiser un plannig en fonction de vos finances et de mes disponibilités : par exemple 1/2 h par semaine, une heure tous les 15 jours ...

Contacts

Sylvain CURA

06 63 84 94 37 ou sylvain.cura@orange.fr

La Chassagne 23600 SOUMANS

Association
REGARDS
Sur GAÏA

- Les haies ? C'est juste bon à scacher du voisin ! - En es-tu si sûr, Arthur ?

Propriétés de la haie

Les jeunes arbres iront
Chercher l'eau plus
profondément

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Nourriture des hommes (châtaignes, baies, fruitiers...)	↔	Accessoire (rares fruitiers et châtaignes).
Bois de chauffage, pour les cuissons (taille des têtards et des émondes)	↔	Nombreux chauffages au bois en bûches et filière bois pour plaquettes et granulés. Le « désarbrement » du bocage se fait insidieusement.
Coupe-vent pour les habitations	↔	Plus que jamais indispensable au vu des caprices climatiques.
Fourrage pour le bétail (feuillage, rameaux de frêne, d'orme...)	↔	Feuilles de frêne utilisées lors de la sécheresse de 1976, est à nouveau envisagé suite à la sécheresse 2019 par les instances agricoles.
Protection des animaux (abrite contre les intempéries, offre l'ombre aux troupeaux)	↔	Les animaux protégés par les haies consomment moins de calories et profitent mieux. Sans l'humus des anciennes forêts
Protection des cultures (modère les écarts climatiques et la verse des céréales)	↔	Reconnu en agroécologie. Les sols ne seraient que minéraux
Lieu de reproduction des auxiliaires des cultures (mésanges, huppe, chouette, perdrix, insectes prédateurs...)	↔	Toujours en cours, efficace pour la lutte biologique (= à partir du vivant), tant en agriculture biologique que conventionnelle.
Régulation du régime des eaux (écrête les effets des fortes pluies, restitue l'eau progressivement)	↔	Régimes hydrologiques de plus en plus irréguliers. Quand l'arbre disparaît, le milieu s'épuise et l'homme ne tarde pas à partir.
Abris pour le gibier (plus bande herbeuse pour la perdrix, haie progressive pour le faisan)	↔	Selon l'ONCFS (<i>Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage</i>).
Séparations des propriétés	↔	Plus ou moins toujours d'actualité selon les terroirs.
Bois d'œuvre (Troncs, loupes, perches de taillis...)	↔	Les plus gros troncs se vendent à la Chine ; l'achat de bois exotiques participe à la destruction des forêts tropicales, régulatrices du climat.
Retenues de terrain (rives, relief)	↔	Forte érosion si l'arbre manque (cours d'eau, sols cultivés).
Valeur paysagère	↔	Paysages : identité des terroirs, attractivité touristique.

Il est si bon que « LA NATURE OUTREPASSE LES LIMITES QUE LUI ONT IMPOSÉES LES HOMMES. » Didier OBER

Associations

COMITE DES FETES

C'est avec déception et regret au vu du contexte actuel dû à la Covid 19 que le Comité des fêtes s'est vu dans l'obligation d'annuler toutes manifestations pour l'année 2020.

Malgré tout, c'est avec espoir qu'il se prépare à reprendre son activité en 2021. Celui-ci est impatient de faire revivre la joie au sein de la commune.

Dans cette attente, le Comité des Fêtes vous remercie et espère pouvoir vous retrouver très nombreux l'année prochaine pour sa fête patronale et autres manifestations.

Et n'oubliez pas, PORTEZ VOTRE MASQUE, ainsi vous vous protégez et protégez les autres.

A très bientôt.

La Présidente
Maëva COUTURIER

ASSOCIATION SPORTIVE SOUMANAISE

Après une saison attaquée sur les chapeaux de roues où nous avons gagné la plupart des matchs joués, nous finissons 4ème au classement suite à l'arrêt brutal du championnat dû au Covid 19.

C'est avec impatience que nous attendions les calendriers du district.

"Ils sont tombés" !!!

Le championnat a débuté le dimanche 13 septembre 2020 à domicile contre Boussac. Nous avons gagné ce derby : 4 à 1.

Nous vous espérons nombreux au stade pour cette saison et n'oubliez pas de venir masqués. L'Association Sportive Soumanaise compte actuellement 30 licenciés, joueurs et dirigeants confondus. Notre équipe est engagée en coupe de la Creuse et ne participera pas à la coupe de France. Nous avons une pensée particulière pour notre dirigeant Yves Greuzat qui nous a quitté en juillet dernier. Un hommage lui a été rendu à l'occasion de notre premier match. Sportivement.

Le Président

CLUB DES AINES

Tout commençait bien, comme en chaque début d'année, l'Assemblée Générale suivie de son repas avec de nombreux membres du Club et du Conseil Municipal le 19 janvier à la salle des fêtes.

Le 9 février, un spectacle et bal trad avec « les sonneurs de la Vallée Noire » à la salle des fêtes, très bonne ambiance.

Le 11 février, le champagne a coulé car nous avons fêté les anniversaires des membres du Club nés en novembre, décembre et janvier.

Le 15 mars, le loto, jusqu'au dernier moment on a attendu, mais hélas il a fallu l'annuler pour cause de virus « le Covid 19 » a envahi la France, très contagieux pour nous les aînés, il faut nous confiner.

Que dire, toutes nos manifestations sont annulées (les voyages, les réunions mensuelles, les repas, les lotos, les concours de belote) jusqu'à nouvel avis.

Le 15 mai nous apprenons le déconfinement mais pas de rassemblement, le port du masque devient obligatoire dans tous les lieux. Quand est-ce que l'on pourra se réunir de nouveau ???

Un voyage d'une journée est programmée pour le 25 septembre, aura t-il lieu car aujourd'hui 26 août, à l'heure où je fais ce compte-rendu, le Covid est en nette augmentation.

Ayons une pensée pour Robert Gouttenoire, Odette Pison, Yves Greuzat, Yvonne Missieux qui nous ont quittés cette année.

Y aura t-il des jours meilleurs ?

Amies, amis du Club, prenez soin de vous et au prochain journal pour de meilleures informations.

Depuis le
1er janvier 2020

DÉCHÈTERIES

BUDELIÈRE / PARSAC-RIMONDEIX / SAINT-SILVAIN-BAS-LE-ROC

horaires d'ouverture

Période hivernale
de Septembre à Avril

mardi / mercredi / vendredi
9h00 - 12h00

samedi
09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00



Période estivale
de Mai à Août

mardi / mercredi / vendredi
8h30 - 12h30

samedi
08h30 - 12h30 / 13h30 - 17h00

LES DÉCHETS ACCEPTÉS



LES DÉCHETS REFUSÉS



- Merci de respecter les horaires établis et de prendre en compte le temps de déchargement lors de votre venue.
- La déchèterie est fermée le lundi, jeudi, dimanche et jours fériés.
- Pour faciliter le travail de nos gardiens et limiter votre attente en déchèterie, effectuez un premier tri avant votre venue.
- En cas d'apports exceptionnels, appeler le gardien

Déchèterie de Saint Silvain Bas Le Roc | 05 55 65 87 91
Déchèterie de Budelière | 06 08 03 32 71
Déchèterie de Parsac-Rimondeix | 06 30 59 46 90
servicedechets@creuseconfluence.com | www.creuseconfluence.com

Creuse
confluence
#suivez votre instinct